

DECISION MUNICIPALE N°2022/ 477

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération n°2020/32 du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire, en application des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, pour la durée du mandat,

Considérant que le Conseil municipal n'a pas mis fin à cette délégation,

Considérant la nécessité de gérer et d'entretenir les poulaillers pédagogiques installés dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Commune d'Ermont,

Considérant l'absence de publicité et de mise en concurrence au regard du montant des commandes envisagées,

Sur proposition de la Directrice Générale Adjointe du Pôle Education et Apprentissages,

DECIDE

Article 1^{er} : De contracter avec l'association **EcoCocotte** – 13 rue de l'Ermitage - 95770 St Clair sur Epte – pour la gestion et l'entretien des poulaillers pédagogiques.

Le marché est conclu à compter du 1^{er} novembre 2022, pour une durée maximum de 26 mois (soit jusqu'au 31 décembre 2024). Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 35.000 € HT sur la durée totale du contrat.

Article 2 : De transmettre à Monsieur le Sous-Préfet d'Argenteuil la présente décision.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Il est possible de saisir le Tribunal administratif par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Il est également possible de saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite).

Fait à Ermont, le 07/10/2022



Xavier HAQUIN

Maire d'Ermont

Conseiller Départemental du Val d'Oise

Publié le 10.10.2022